

## COMMUNE DE GRAVELOTTE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

Sous la présidence du Maire, Monsieur BRIOUX Dominique

**Membres présents :**BRIOUX Dominique – SORNETTE-CHMIELOWIEC Cyrielle – SIMON  
Denis – LOUIS Aurélie – BAYEUR Jocelyne – SEKOUR Hacène –  
ANDRE Jennifer – POTIER Christophe – LOUBETTE Fabrice –  
COSSON Marie – VENDETTI Hélène – MULLER Valentin – HALTER  
Alexandre – BOUVIN Vincent

Procuration : SAVENER Betty à Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

**Secrétaire de séance :**

Cyrielle SORNETTE-CHMIELOWIEC

République Française

Département de la  
MOSELLEArrondissement de  
METZ-CAMPAGNE**Nombre de Conseillers**

élus : 15

**Conseillers en fonction :**

15

**Conseillers présents :** 14**Procuration :** 1**Absents excusés :** 0**Absents :** 0**Date de la convocation**

24/03/2026

Délibération 19/2026

**CONVENTION MATEC POUR ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRE D'OUVRAGE**  
**Désimperméabilisation et requalification de la cour d'école de Gravelotte**

Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà établie une convention avec MATEC pour un avant-projet « Désimperméabilisation et requalification de la cour d'école » pour un montant de 1900€ HT (2280 € TTC).

Vu la nécessité d'être accompagnée pour la phase appel d'offres et réalisations des travaux (techniques et administratifs), MATEC nous propose un avenant (2025 VRD053-1) d'un montant de 1300€HT (1560€ TTC).

A noter : 60% du montant des frais d'études et expertise technique est subventionnable par la région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

ACCEPTE la convention MATEC avec l'avenant 2025VRD053-1

ACCEPTE le coût : 1300€ HT soit 1560€ TTC

AUTORISE le Maire à signer la convention 2025VRD053-1 et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme

GRAVELOTTE le 7 avril 2026

Le Maire,

Dominique BRIOUX

